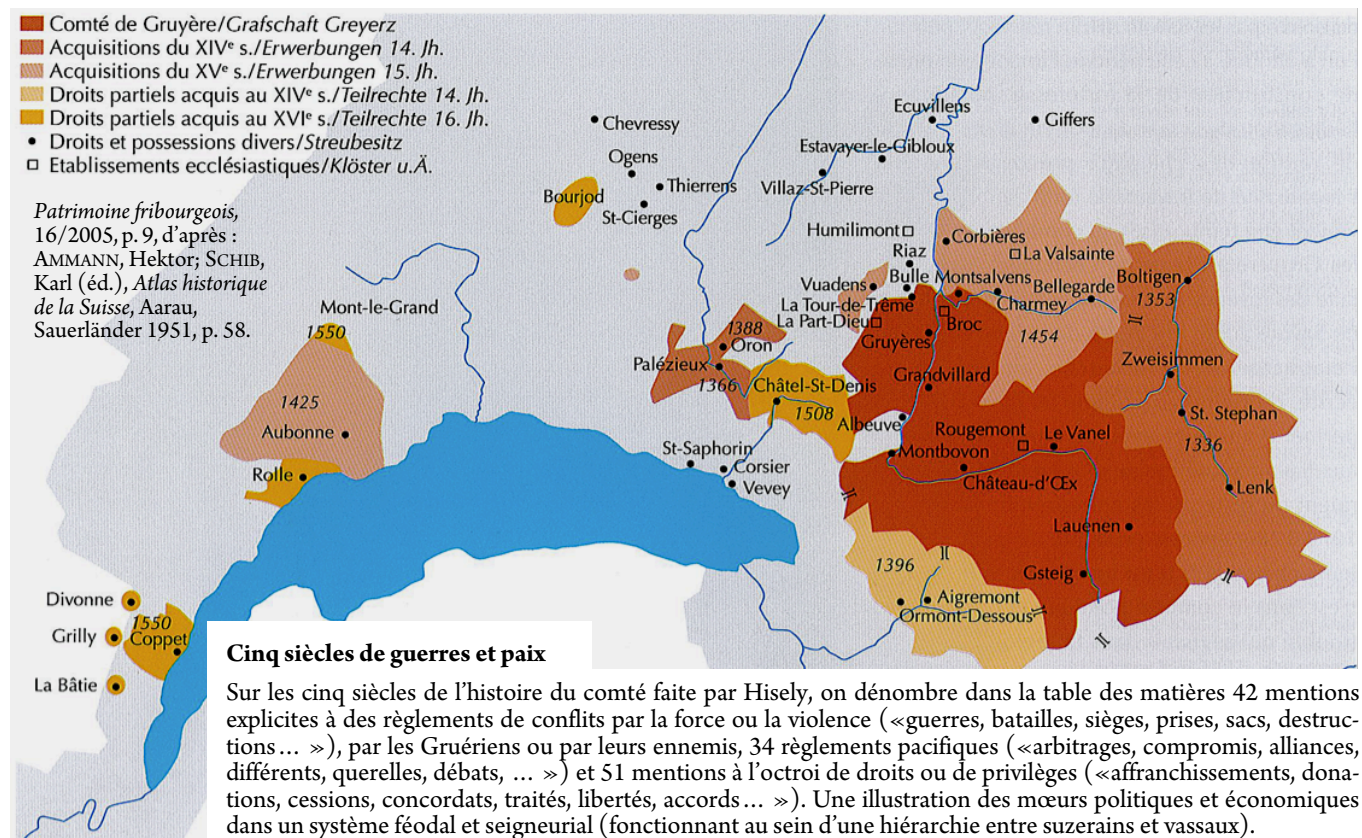


Fiche 9. (triple) Du comté de Gruyère au district de la Gruyère

Pour suivre une évolution territoriale sur dix siècles, du 11^e au 21^e, il faut des cartes et donc, exceptionnellement, une fiche triple. Le minimum pour évoquer les séries de 20 comtes, 52 baillis et 7 préfets... pour la seule cité de Gruyères... avec "s" !

1. Origine et expansion du comté de Gruyère (11^e – 16^e siècle)



Des gardes-forestiers à l'origine d'une dynastie comtale

Au XI^e siècle, un *gruarius*, c'est une fonction d'administration forestière (un *gruyer* est un surveillant de forêts dans *L'Encyclopédie*, volume V, 1755). C'est la charge qu'une famille seigneuriale résidant sur la haute vallée de la Sarine avait probablement obtenue depuis l'ancien royaume de Bourgogne. Cette famille prend alors le nom de sa fonction et le donne au bourg fortifié où elle érigea son château principal, attesté en 1244, *castrum Gruerie*, sur le site de la colline de Gruyères, à l'entrée de ses territoires. Auparavant, en 1115, pour la première fois, le titre de comte apparaît pour cette famille, à Rougemont où elle s'établit autour du prieuré. En 1144, c'est le titre de comte de Gruyère, *comes de Grueria*, qui est cité. Une dynastie seigneuriale dotée d'une grue comme emblème, attestée en 1221. Elle règne sur un comté vassal direct des ducs de Savoie, avec une expansion par achats et alliances jusqu'au-delà de la Savoie d'ailleurs, un statut dans la haute aristocratie et donc des possessions et des droits jusqu'à Coppet et Aubonne à l'ouest, et jusqu'à Boltigen et La Lenk à l'est (carte 1).

Une dynastie féodale victime des Temps modernes

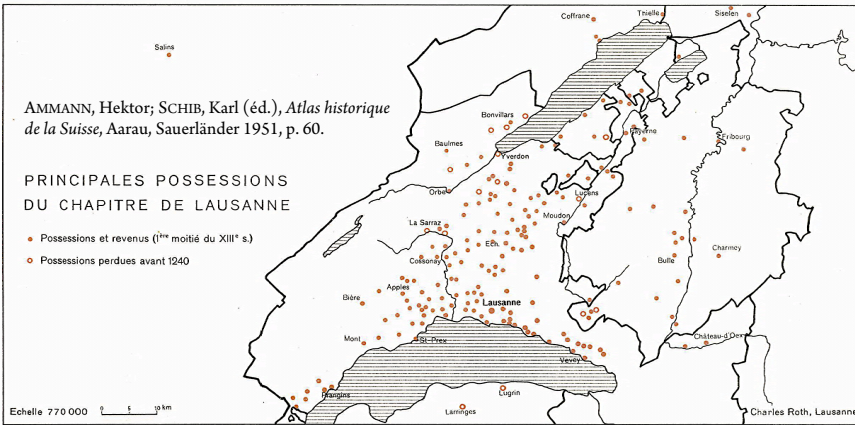
Les Gruyères, c'est vingt générations restées fidèles au principe de transmission du domaine et du trésor à l'héritier direct, jusqu'à l'ambition des derniers comtes d'accéder à un statut princier en faisant usage du droit de battre monnaie obtenu de l'empereur en 1396. Une ambition contrariée par les Guerres de Bourgogne avec l'effondrement du duché de Savoie et la politique d'extension vers l'ouest des Confédérés. Les villes créancières de Berne et Fribourg confisquent en 1554 et 1555 les seigneuries du dernier comte, Michel. Ses dettes ont pesé d'avantage que ses relations à la France -il avait passé sa jeunesse à la cour de François 1^{er}-, ou ses services diplomatiques et militaires auprès d'Henri II et de Charles Quint. Après deux siècles de participation aux croisades, aux guerres conduites par la Savoie, et plus d'un siècle après la maison féodale des comtes du Toggenbourg, avalée par Zurich et Saint-Gall, les comtes de Gruyère cèdent également, les derniers, face à l'essor des cités modernes, commerçantes. Michel venait de remettre son administration à un conseil de 24 membres (1549), après avoir obtenu le statut d'alliés des Confédérés (1548). Désormais, est puissant celui qui investit dans l'activité économique pour en faire commerce, non plus celui qui thésaurise pour commander à des vassaux moyennant services.

Sources

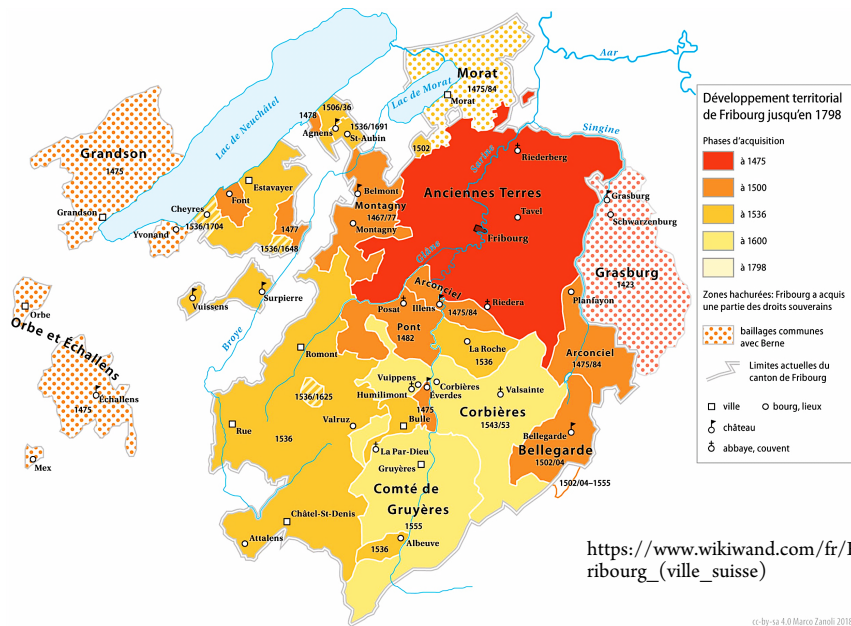
ANDENMATTEN, Bernard, La famille comtale. Une dynastie seigneuriale aux ambitions princières, *La Gruyère dans le miroir de son patrimoine*, t. 3, *Pouvoirs et territoires*, Neuchâtel, Alphil, pp. 10-17.

La source première reste la monumentale *Histoire du Comté de Gruyère* (3 vol., 1'506 p. / 2 vol. de documents, 1'467 p.) publiée dans les *Mémoires et Documents de la Société d'Histoire de la Suisse Romande* entre 1851 et 1869, oeuvre maîtresse du médiéviste et latiniste Jean-Joseph Hisely, docteur de l'Université de Groningue, professeur à l'Académie de Lausanne... contre une misérable fiche de trois pages ici ! Pour l'histoire de la Gruyère jusqu'à nos jours, on dispose depuis 2011 des cinq tomes de *La Gruyère dans le miroir de son patrimoine* (Musée gruérien - Alphil), oeuvre de plusieurs dizaines d'historiens, abondamment utilisée pour la confections de ces fiches. Quelle aussi petite région du monde aura bénéficié d'autant d'histoire (Fiche 21) ?

2. Possessions des évêques de Lausanne au XIII^e siècle



Dans le système féodal, les seigneuries sont rarement d'un seul tenant. Entre les cartes 1 et 2, on voit sur le territoire correspondant à l'actuelle Gruyère l'imbrication des possessions et des droits des comtes de Gruyère et du chapitre cathédral de Lausanne, par exemple. Les seigneurs, en fonction de leur rang, de leur puissance, par achats, alliances ou conquêtes, s'efforcent d'accroître leurs possessions sans souci de continuité territoriale, contrairement aux monarchies des Temps modernes relayées par les États-Nations du 19^e siècle soucieux d'atteindre leurs frontières naturelles.



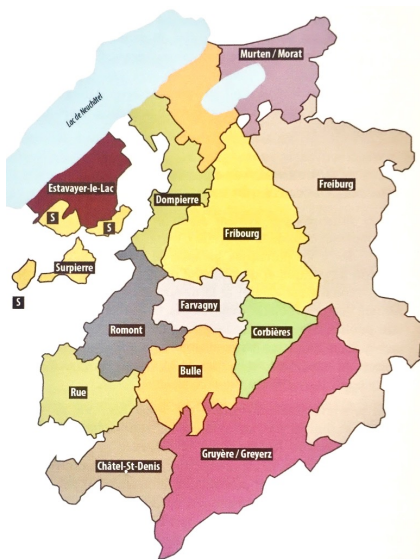
3. La Gruyère dans l'évolution territoriale du Canton de Fribourg

La carte 3 illustre la politique de conquêtes d'une Ville-État moderne qui fait des seigneuries des territoires occupés, transformant les suzerainetés en pouvoirs régis par un État patricien extérieur. Pour la Gruyère actuelle, cela se passe de 1475 - seigneurie d'Éverdes-, à 1555 -comté de Gruyère-.

L'administration comtale était garante des franchises locales et d'une justice par *plaids* (jurés pris dans les paysans libres) où l'homicide n'était pas puni de mort mais laissé à la famille de la victime qui pouvait soit s'arranger soit se venger.

Tout est alors repris par Fribourg au profit des familles patriciennes qui envoient leurs baillis résider dans les anciens châteaux seigneuriaux entretenus aux frais du pays, remplaçant l'administration en 5 bannières et 4 châtellenies par des bailliages percevant péages et taxes, appliquant torture et peines cruelles de la *Caroline* (le droit pénal moderne établi par Charles Quint), enrôlant pour leurs compagnies privées au service du roi (Fiche 10), investissant les

alpages, puis, au motif de moderniser l'agriculture, supprimant un dernier couvent pour en récupérer les bénéfices au profit de leur collège, enclosant les communs utiles aux petits paysans... suscitant la rébellion jusqu'à l'insurrection de 1781 (Fiches 11, 12).

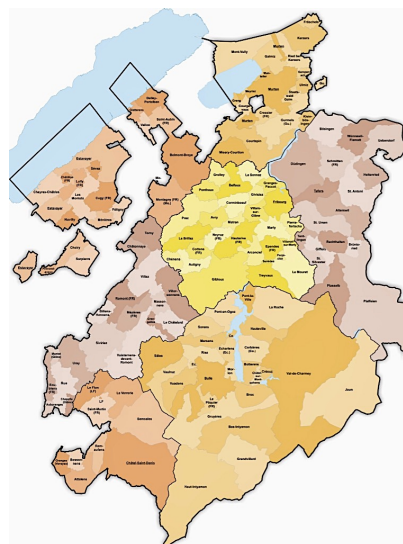


4. Districts du Canton de Fribourg de 1815 à 1847

PYTHON, Francis, *Histoire de Fribourg*, Neuchâtel, Livreo-Alpha, 2018, t. 3, p. 26 (carte : Sylvie Vieillard)

De 1798 à 1803, sous le régime centralisé de la République helvétique, la Gruyère actuelle est partagée en trois districts -Corbières, Gruyères (avec "s", nom du chef-lieu), Bulle-, quatre avec

Jaun inséré dans le district de Fribourg. Chacun des districts -douze pour le canton- est administré par un sous-préfet relevant directement du préfet national du Directoire helvétique. Sous la Médiation, de 1803 à 1814, le canton n'a plus que cinq districts, avec celui de Bulle pour la Gruyère et la Veveysse actuelles, configurés en douze arrondissements placés sous l'autorité d'un lieutenant de gouvernement investi de pouvoirs administratifs, judiciaires et politiques qui se transmettront jusqu'aux préfets actuels.



5. Districts du Canton de Fribourg de 1847 à aujourd'hui (communes 2020)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Communes_du_canton_de_Fribourg

Sous la Restauration, de 1814 à 1830 (carte 4), le canton a douze préfetures, avec, à nouveau, Bulle, Corbières et Gruyères pour la Gruyère actuelle.

Enfin, après la Guerre du Sonderbund, le canton est doté par le régime radical de sept districts qui ne seront

plus modifiés. Celui de la Gruyère -un temps appelé «District de la Montagne», avec l'idée de lui rattacher la Veveysse (Fiche 19)- est le plus vaste du canton (490 km², 30 % de la surface cantonale, pour 58'000 habitants en 2020, 18%). Un seul changement interviendra en 1976 lorsque les préfets ne seront plus nommés par le Conseil d'État mais élus par le peuple. On parle actuellement d'un canton à moins de 40 communes et même d'un district de la Gruyère n'en formant plus qu'une... un peu comme au temps du vieux comté !

Gruyère, Gruyères... gruyérien, gruérien...

Il y a donc comtes et comté de Gruyère ; Gruyères ville comtale, commune ; district de la Gruyère ; Gruyère fribourgeoise, vaudoise, bernoise ; gruyère fromage à pâte dure... La question est non seulement : pourquoi donc met-on un "s" à la cité de Gruyères, mais aussi : faut-il écrire *gruérien* ou *gruyérien* ? Selon l'historien Henri Naef, ancien conservateur du Musée... gruérien, d'accord avec Clément Fontaine et Hubert Thorin, également historiens, la forme *gruyérien* serait un néologisme français dérivé de *Gruyère*, alors que jamais aucun historien ou écrivain n'aurait, précise Naef, calligraphié autre chose que *gruérien* !

Le *Dictionnaire historique de la langue française Le Robert* (1992) donne de son côté *gruère* dès 1655 pour le fromage et sa région d'origine. Mais ce serait aussi par un usage tardif qu'arbitrairement, toujours selon Naef, on aurait transcrit *Gruyères* de l'écriture administrative allemande d'Ancien Régime *Griers* pour distinguer la commune du comté. Donc pour le *Musée gruérien*, ouf, c'est bon ! Quant au restaurant *Le Gruyérien*... surtout ne rien corriger, sinon il n'y aurait plus discussion. Quant au "s", il faut tout de même signaler que Hisely ne le met pas à la ville et que *L'Encyclopédie* (vol. 7, 1757) fait l'inverse dans son article *Gruyeres*, «ville autrefois résidence des comtes de *Gruyeres*, patrie de ces grands fromages qui prennent leur nom du lieu & dont la vente fait la seule richesse du canton.» Ce qui donne la graphie de l'article *Fromage de gruieres*, *Contenant deux Planches* dans *l'Addition à l'Économie rustique* de la même édition. Alors... alors la question n'est peut-être pas tranchée et on ne va pas en faire un fromage !

Source NAEF, Henri, *L'art et l'histoire en Gruyère*, Fribourg, Fagnière, 1930, pp. 37-38.



D'un comté de Gruyère à trois Gruyère cantonales

Ainsi, entre 1475 et 1555, toujours relativement au territoire actuel du district de la Gruyère, Bulle et La Roche tombent dans le «chaudron de Fribourg» à l'issue de la conquête du Pays de Vaud savoyard, avec ce qui deviendra les districts de la Broye, de la Glâne et de la Veveysse. De son côté «l'ours de Berne» prend tout le reste jusqu'à Genève, avec entre Fribourg et Berne des frontières très découpées dans la Broye, ménageant un couloir vers l'ouest pour Berne et un couloir vers le lac pour Fribourg. Tandis que le Gessenay et le Pays d'Enhaut gruériens deviennent bernois, ce dernier, francophone, passant à Vaud dès la création du canton, en 1803. La partie bernoise embrasse la religion protestante de ses nouveaux maîtres, la partie fribourgeoise maintient le catholicisme de Fribourg.

Il y aura donc deux puis trois Gruyère qui n'auront plus guère en commun que la grue de leurs armes communales, tandis que le district actuel de la Gruyère, créé en 1848, sera formé d'un montage de possessions des évêques de Lausanne et de la partie inférieure de l'ancien comté de Gruyère (Fiche 19). C'est cette Gruyère-là qui forgera à l'extérieur l'image dominante du canton : région d'élevage dont les armaillis fabriquent un fromage à pâte dure avec une appellation portée par l'Académie dans le dictionnaire comme nom commun, en 1762, après que *L'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert lui ait consacré un article avec deux planches sur sa fabrication, comme fromage de *Gruieres* assimilé à ceux de *Franche-Comté* et de *Gerardmer* dans les Vosges.

Voici les armoiries de trois communes de l'ancienne Gruyère comtale, dans trois cantons actuels : de gauche à droite, **Saanen**, district du Haut-Simmental – Gessenay (BE), **Rougemont**, à l'origine du comté, district du Pays-d'Enhaut (VD) et **Gruyères**, siège comtal, district de la Gruyère (FR), armoiries reprises de celles du comté. À droite, le drapeau du **district de la Gruyère**, flottant autour du drapeau national avec celui de la **ville de Bulle**, capitale politique de la nouvelle Gruyère depuis 1848, au taureau emblème d'un très ancien marché régional, depuis les évêques de Lausanne, taureau sous lequel on a ajouté l'onde de la Trême depuis la fusion de 2005 avec La Tour-de-Trême, poste avancé du comté face à Bulle durant quatre siècles, quand celle-ci en était déjà le centre économique (Fiche 3).

